



11024/20

(OR. en)

**VERSION PROVISOIRE**

PRESSE 24

PR CO 24

## RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3770<sup>e</sup> session du Conseil

### Affaires générales

Bruxelles, le 22 septembre 2020

Président

**Michael Roth**

Ministre allemand délégué pour l'Europe

# P R E S S E

## **SOMMAIRE**<sup>1</sup>

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

|                                                               |   |
|---------------------------------------------------------------|---|
| Conseil européen extraordinaire .....                         | 3 |
| Relations entre l'UE et le Royaume-Uni .....                  | 3 |
| Prochain cadre financier pluriannuel et plan de relance ..... | 4 |
| COVID-19 - coordination au niveau de l'UE .....               | 4 |
| Procédures de l'article 7 .....                               | 5 |
| Programmation législative .....                               | 6 |

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

#### *AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES*

|                                                               |   |
|---------------------------------------------------------------|---|
| – Commissaire aux comptes extérieur de la Suomen Pankki ..... | 7 |
|---------------------------------------------------------------|---|

#### *JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES*

|                                          |   |
|------------------------------------------|---|
| – Évaluation de Schengen - Croatie ..... | 7 |
|------------------------------------------|---|

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT****Conseil européen extraordinaire**

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur le projet de conclusions de la réunion extraordinaire du Conseil européen qui se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 octobre.

Lors de leur réunion, les dirigeants de l'UE débattront du marché unique, de la politique industrielle et de la transformation numérique. En outre, ils tiendront un débat stratégique sur la Turquie. À la suite du sommet UE-Chine du 22 juin 2020 et de la réunion du 14 septembre 2020 avec le président Xi, tous deux tenus par vidéoconférence, le Conseil européen débattrait des relations entre l'UE et la Chine. En fonction de l'actualité, les dirigeants pourraient également se pencher sur d'autres questions de politique étrangère.

[Conseil européen extraordinaire, 1<sup>er</sup>-2 octobre 2020](#)

**Relations entre l'UE et le Royaume-Uni**

Le négociateur en chef de l'Union, Michel Barnier, a informé les ministres de l'état d'avancement des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni, de la mise en œuvre de l'accord de retrait et des efforts déployés par l'UE pour ce qui est de la préparation en vue de la fin de la période de transition, le 31 décembre 2020.

Les ministres ont réaffirmé leur soutien au négociateur en chef et à son mandat et se sont déclarés convaincus que de nouveaux progrès pourraient être réalisés lors du prochain cycle de négociations prévu pour la semaine du 28 septembre. Ils ont également souligné que l'accord de retrait devait être respecté.

En raison de la crise actuelle liée à la COVID-19, les négociateurs de l'UE et du Royaume-Uni ont mené les négociations par vidéoconférence en avril, mai et juin. Les négociations ont repris avec la présence physique des participants à la fin du mois de juin. Le huitième cycle de négociations s'est tenu à Londres du 8 au 10 septembre. Le prochain cycle de négociations, le dernier prévu à ce jour, devrait avoir lieu au cours de la semaine du 28 septembre. La troisième réunion ordinaire du comité mixte se tiendra le 28 septembre à Bruxelles.

[Négociations entre l'UE et le Royaume-Uni sur les relations futures \(informations générales\)](#)

**Prochain cadre financier pluriannuel et plan de relance**

La présidence a communiqué des informations aux ministres sur les contacts trilatéraux qui ont eu lieu avec le Parlement européen et la Commission depuis la fin août en vue d'obtenir l'approbation requise du Parlement européen sur le règlement relatif au CFP.

Les discussions ont porté sur les nouvelles ressources propres, la gouvernance de Next Generation EU, les enveloppes des programmes de l'UE et les questions horizontales telles que le climat, l'égalité entre les hommes et les femmes et la biodiversité. Les équipes de négociation travaillent d'arrache-pied pour mener rapidement à bien le processus.

Dans leurs observations, plusieurs intervenants ont souligné que le CFP et l'instrument de relance formaient un tout indissociable. Les ministres ont également souligné la nécessité d'achever toutes les procédures dès que possible, afin d'être en mesure d'aider les États membres et les régions touchés par la pandémie et d'assurer le lancement en temps utile des nouveaux programmes.

[Conseil européen extraordinaire, 17-21 juillet 2020](#)

[Négociation du budget à long terme de l'UE \(informations générales\)](#)

**COVID-19 - coordination au niveau de l'UE**

Sur la base d'un rapport de situation établi par la présidence, les ministres ont discuté des moyens de renforcer la coopération au niveau de l'UE en ce qui concerne les mesures nationales limitant la libre circulation pendant la pandémie de COVID-19. Les États membres se sont déclarés largement favorables à la collecte et à la présentation des données par l'ECDC, et ils ont souligné l'importance que revêt une communication claire et en temps utile entre les États membres et à destination des citoyens.

L'ECDC sera invité à fournir chaque semaine un ensemble complet de données sur les indicateurs clés suivants:

- le taux de notification de nouveaux cas sur 14 jours pour 100 000 habitants;
- le taux de dépistage pour 100 000 habitants;
- le taux de positivité des tests.

En outre, l'ECDC sera invité à fournir des données sur la taille de la population, le taux d'hospitalisation, le taux d'admission aux soins intensifs et le taux de mortalité, si les chiffres sont disponibles, sur une base hebdomadaire.

En ce qui concerne l'échange d'informations entre les États membres et la communication à destination des citoyens, il existe un consensus sur le fait que cela devrait se faire de manière claire et en temps utile. Les États membres devraient informer la population et les parties prenantes concernées dès que possible avant l'entrée en vigueur de nouvelles mesures générales et, en principe, 24 heures avant l'entrée en vigueur des mesures, compte tenu du fait qu'une certaine souplesse est requise pour les urgences épidémiologiques. Les États membres ont également soutenu l'idée de recourir systématiquement au site web "Re-open EU" à des fins de communication publique.

Les États membres étudieront plus avant les moyens de coordonner l'évaluation des risques, la désignation des zones à risque et les mesures à prendre. Les discussions sur une évaluation commune du risque et sur d'éventuelles mesures communes semblent particulièrement sensibles. Les États membres ont confirmé leur volonté générale de coopérer, tout en insistant sur les compétences des pouvoirs publics nationaux en ce qui concerne les questions de santé publique.

Les travaux se poursuivront au sein du Conseil dans les semaines à venir en vue de parvenir à un accord sur une recommandation du Conseil.

[Rapport de situation établi par la présidence concernant la COVID-19 - coordination de l'UE](#)

[COVID-19: déplacements et transports \(informations générales\)](#)

[Site web Re-open EU](#)

### **Procédures de l'article 7**

Dans le cadre de la procédure menée au titre de l'article 7, paragraphe 1, du TUE, la Commission a communiqué des informations actualisées aux ministres sur les développements intervenus en Pologne et en Hongrie depuis la fin de l'année dernière. En raison de la pandémie de COVID-19 et de l'impossibilité de tenir des réunions physiques du Conseil, celui-ci n'a pas été en mesure de tenir de discussions dans le cadre de l'article 7 cette année.

Dans son tour d'horizon concernant la Pologne, la Commission s'est concentrée sur les sanctions disciplinaires à l'encontre des juges et sur l'exécution de l'ordonnance de la Cour de justice du 8 avril 2020 relative à la chambre disciplinaire de la Cour suprême. En ce qui concerne la Hongrie, la Commission a rendu compte de la situation dans plusieurs domaines, y compris l'indépendance du pouvoir judiciaire, le pluralisme des médias et la liberté académique.

**Programmation législative**

À la suite du discours sur l'état de l'Union de la présidente von der Leyen, la Commission a présenté au Conseil la lettre d'intention concernant son projet de programme de travail pour 2021. Le Conseil devrait revenir sur l'exercice de programmation annuelle dans le courant de l'automne.

La Commission a également présenté aux ministres son rapport de prospective stratégique 2020, qui contribuera à l'exercice de programmation pluriannuelle associant le Conseil, la Commission et le Parlement européen.

Cet exercice, également prévu dans l'accord "Mieux légiférer", sera mené pour la première fois avec la Commission 2019-2024. Il vise à faciliter la planification à long terme et devrait se poursuivre à l'automne pour aboutir à des conclusions communes des trois institutions.

**AUTRES POINTS APPROUVÉS**

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

**Commissaire aux comptes extérieur de la Suomen Pankki**

Le Conseil a agréé KPMG Oy Ab en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Suomen Pankki pour les exercices 2020 à 2025 ([10339/20](#)).

**JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES**

**Évaluation de Schengen - Croatie**

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de la Croatie pour 2019 sur le plan du respect des conditions nécessaires à l'application de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures (nouvelle inspection des frontières terrestres) ([11022/20](#)).

---